

quatre h²

Oct. 1691

Par devant Le not^{re} g^{neral} Denon^{re} du Roy
 ay la Prestre de Quebec en la Nouvelle France
 soussigné fa^{it} presente Venevable soeur Ursule
 Gaudin^{ne} Supérieure des filles Establies en cette Ville
 de la Communauté des filles de la Congregation
 Reulieuse Establie en la Ville de Montreal,
 par lettres patentes de sa Majesté; Laquelle
 Supérieure assistée de Catherine Gault dit^{te} saint
 ange et Elisabeth Guyon Soeur de la dite
 Congregation) a dit que la maison nommée la
 Providence sise en cette haute ville, en laquelle
 elles ont commencé leur Establissement, n'estant
 parvenue auantageusement placée pour la
 Commodité particuliere de leur Communauté
 ny de celle desdites pauvres filles qu'elles
 ont et pouront auoir d'auant la suite
 a Instruire et apprendre à gagner leur
 Vie; Elles auoient esté conseillères
 et Sollicitées par Venevable soeur
 Marguerite Bougeois Supérieure

7 octobre 1691.

39837^D 2 CT 2318

Contract de vente des Soeurs de la Congregation
 au Sieur Charles Normand, de la maison qu'elles
 possedaient à la haute ville, rue de l'Hotel-Dieu.
 "La Providence".

De ladite congregation de filles seculiers
montreal, de chiches en cette basse
de Quebec un lieu plus convenable
plus utile a leur dit etablissement; Ce
aveu fait par l'ancien Conseil de N.
et de plusieurs Eclésiastiques de cette pa
et par le Contre du deuxieme de ce mo
deuant Rague Notaire, avoué a
au nom de l'adit Communauté de
Un emplacement de soixante pi
de front sur le fleuve saint
-qu'au haut de la cote du cap aux dians
Joignant, d'un costé, a Pierre Moyse, et
d'autre a Sebastien Levesque; sur lequel
emplacement il y a quelques petites Bâtimen
et Chaupent mentionnez audit Contre; Les
Moyens la somme de deux mille trois
Cent Luwes; et dix Luwes quinze sols de

Vente foncière, payable au terme convenu
et teluy: et comme il est nécessaire à la
dite Communauté de se faire bâtir pour
son établissement; ce qu'elle n'a pas même
dequoy payer le prix dudit achat: a cette
fin et pour ce cause; (le conformement
à la condition portée par le contrat de
donation faite à ladite congrégation de filles
par Monseigneur de Québec, des dits lieux
ou elle demeuroient & deuant) Iceille
Sœur Ursule Gaviépi au d. nom, assistée
des autres dites filles susnommées; se faisant
et portant foie & outre de la dite Sœur
Convoisive Supérieure de ladicte Communauté
à Montréal, à laquelle elle s'oblige et
promet faire ratifier un précédent
dans trois mois d'icy au plus tard,
à présentement Vendu cédé & transporté

et délaissé audit nom, par ce dit acte présentée
dés maintenant à toujours, et promise garantir
de toute trouble dette hypothèque et autre
Empêchement qui conquire a Charles Nor
Couveur de maison en cette dite Ville
avec provision acceptant, acquiescent par
ses heirs et ayants cause, ledit héritier
maison ou fille de la dite Congregation
Sculpture demourant en deuant rue de
l'Hotel Dieu consistant, savoir ledit
+ héritier en son vingt pieds de front de
ladite rue et quarante de profondeur
Côté de devant en coulisses; et ladite maison
consistant en une cave, deux étages
et un grenier au dessus, avec un petit four
en ayant au derrière de ladite maison;
en l'état que le tout se comporte, et comme
il se trouve. Sans qu'il en soit fait plus

mention, L'acquiescent Lieutenant content
et satisfait pour le tout d'uy connaître et
L'avis veu et visé; Joignant d'uy costé
a Pierre Laumon de Beauvegard et
d'autre costé a la terre appartenant aux
R^{es} de la Compagnie des Jésuites; Pardevant a la dite
rue de l'Hotel Dieu, et par derrière a la
terre de l'Enclos du seminaire de cette dite
Ville; ladite terre susvenue appartenant
a la dite Communauté de filles de la dite
Congregation Sculpture de notre Dame
a Montreal, par contrat de donation que
luy en a fait M^{onsieur} le Sieur de La Roche
de Quebec passé pardevant ledit notaire
qui reçoit ces présentes; Lequel Sieur de
La Roche en a fait acquisition de
Denier Roboige et Genevieve aubert sa
femme par contrat du 13 Novembre 1686.

Barthelemy Duques Notaire: Tant en la
Censure de la fabrique de l'adit paroissee
de cette ville, et Chagez enuever Elle
de ce censur et rente que l'adit Venderesse
audit nom n'a pu dire ny declarer de ce
Enquise n'y ayant par leur titres primitifs
pou toutir et sans autre Chagez, Decca,
ny Hypotecque quelconque; quitte de
dire censur et rente qui en pence estre
deux du passe' usqua ce jour: pour dire dire
leur susvendue sous fauce et depens des
apudem par l'edit acquerer, les pour
et ayant cause, comme de Chagez sur
appartenant et propres, par ce dit
presentive Cette vente cession et transport
Auz fait moyennant la somme de deux
mille cinq cents livres que l'edit acquerer
S'oblige promer et bailler et payer

à l'adit Supérieur de l'adit Communauté
en leur demeure en cette ville ou au porteur
pour Elles de ce presentive: savoir la
Somme de mille livres au jour et fest
de tout saint Rochain Venant, Mille
autres livres au jour et fest de
saint Anne Vingt Sixieme de Juillier en
suivant; et six cinq cent livres restant
du jour et fest de saint Jean Baptiste
prochain Venant en un an; a peine
de tout dire domage futur et de sans
prejudice d'une pistole pour lire Espingler;
et outre à la Chage pour l'acquerer de
dire censur et rente Seigneuriale dont lire
dire Livre sous Chagez par lire dire
titres primitifs: au moyen de quoy l'adit
Dame Venderesse et dit Nomme promer
et S'oblige remette et mande audit
acquerer, dans tout moir, de ce dit jour

Ledit Contrat de donation susdaté et l'acte
de l'acceptation que ledit Sieur Bourgeois
en a fait ensemble les autres contractés
en dépendance et qui peuvent concerner
la propriété dudit lieu vendus par
Transport au dit nom, au dit acquies
tous les droits non réservés et act
que leu dit Communauté y peut avoir
Desaisissant de vouloir de
Procureur le porteur de Donnant pour
de Casinsy a esté convenu et que
ledit Emplacement acquis en cette dite
Casseville au nom de leu dit Communauté
aux par Bâtimens qui sont dessus mentionnés
et ceux qui pourront y estre construits
dans la suite selon ce demeuré
affectés et hypothéqués a la garantie

dudit lieu susdité à Laquesve; ~~et~~
lesquels demeureront aussi hypothéqués
a la garantie de la vente d'iceux; et qu'a
moins que les paiements s'en feroient dans
le terme et temps susdité les deniers
en s'en feroient employez au paiement
dudit Emplacement et Bâtimens acquis
pour la dite Communauté en cette dite
Casseville, par ledit contrat du deuxième
de ce mois pardevant ledit Rago
Promettant de obliger de
Renoncance de fait et l'acte
Estude dud. notaire; a pres le septieme
Jour d'octobre l'an mil six cent
quatrevingt deux presence du Sieur
Chev. garde magasin du Roy et
Francis Roche menuisier de cette ville
témoin qui ont aux ledit partie

et autres filles de la dite Congregation
surnommée Signeurs des presentés
aux Noux no. alaminah

[Large handwritten signature]

Je Contay La Sainte Sainte de La Maison agui
Colog La Contat que nous ay auous en de sa grandeur dont Chaz
La Nozment a aguis La Noz doctobz mil six cens quatzvingt
et unze fait le quoy le quinze aoust Mil six cens quatzvingt
et douze Mazguizit Couzgoys

apres auoir veu la venue ydelles ce le change fait
contre une maison de la dite ville nous auons volon
tiers ratifié le present contract relencant les
droits que nous pourrions auoir nous et nos successeurs
sur lesdits amplacements et batimens achetés a la
dite ville fait en quebec le 5 octobre 1697
Jean edesque de quebec


J'ay recue de charle le Norman la somme de
deux mil cinq cents dix liures pour la vente de la
maison et le terrain qui en despend, située a la haute
ville a nous donnée par Montaigneur de quebec
dont ce le bien quitte fait a quebec le 1.^{er}
feurier 1697. Sœur vertule Gariepy

Je soussigné procureur de la dite Congregation
de la dite ville de quebec et de la dite
Normand la quantité de Terre qui nous appartient
sur la dite dite Seminaire pour l'usage de la clôture
de son Jardin despace parait a celui qui perdroit
à la dite de sorte que depuis l'adite ville
jus a la clôture de derrière d'adit Jardin
il y a présent quarante trois pieds
environ sur toute la longueur d'adit Jardin
en largeur dix six pieds de long
et le pour le prix de trente livres que Juy
Reue de luy et dont il a quette. a que
ce 17 novembre mille six cent novante neuf

[Handwritten signature]



la Ville de Montréal



Marguerite Bourgeois,

1691

la Ville de Montréal

par le Sieur Hazeur, passé devant Chambalon,
notaire, le 11 juin 1695, en vertu duquel elles
possèdent en la Censine de Sa Majesté, un em-
placement et maison sis rue S. Pierre de
120 pieds de front sur quarante de profondeur,
chargé envers son domaine suivant le titre
primitif de deux sols de cens et rentes par
chaque an. Cet acte ne se trouve pas dans Chambalon.

La propriété de "La Providence": première maison des Soeurs de la Congrégation
à Québec, fut achetée par Mgr l'évêque de Québec le 13 nov. 1686 (Duquet) de
Denis Roberge et concédée ensuite aux Soeurs par Monseigneur (Genaple).
Le 7 oct. 1691 (Genaple) les Soeurs vendent cette maison de "La Providence" pour
payer celle qu'elles devaient d'acheter (Rogee 2 oct. 1691) à la Basse ville.

Tous les marchands, qui ont des marchandises d'une valeur spéciale à vendre, annoncent dans "La Patrie," car la clientèle de ce journal se recrute dans les meilleurs rangs de la société.

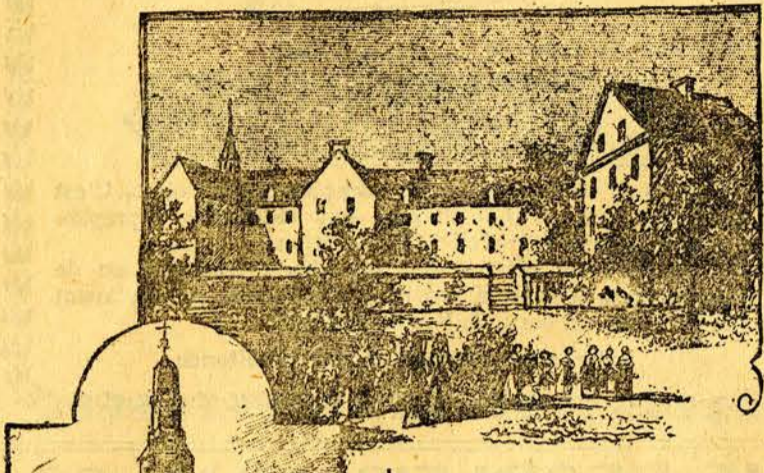
La Patrie

Lisez les nouvelles--nos colonnes en sont bourrées--et aussi les "Petites Annonces"---Les Petites annonces sont le meilleur médium possible entre le patron et l'employé, entre la maîtresse et la servante.

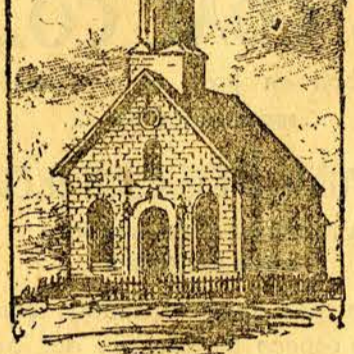
20^e ANNEE -- N° 266 -- DOUZE PAGES

MONTREAL, SAMEDI, 7 JANVIER 1899

LE NUMERO: UN CENTIN



28me Maison-Mère incendiée en 1765.



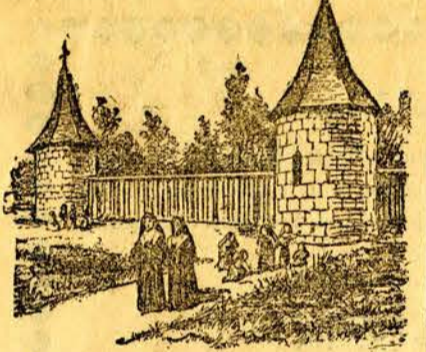
Première église

Jeudi prochain, le 12 janvier, sera le 199^e anniversaire de la mort de la Bienheureuse Mère Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Communauté des Soeurs de la Congrégation à Montréal. En cette occasion, "La Patrie" est heureuse de donner quelques illustrations et de sacrifier quelques lignes pour faire connaître et apprécier cette communauté qui est une de nos gloires nationales.

Chaque année, les Révérendes Soeurs de la Congrégation célèbrent par de pieuses cérémonies, l'anniversaire de la mort de leur Bienheureuse Mère. Il est d'usage que l'archevêque de Montréal aille dire la messe pour la communauté. Sa Grandeur est toujours accompagnée par un grand nombre de ses prêtres. Pour les Soeurs, cette journée se passe dans la prière et la mortification.

Nous profiterons de l'occasion pour donner quelques notes sur l'ancienne et remarquable communauté fondée par Marguerite Bourgeoys.

La colonie française du Canada



L'église Notre-Dame de Bon-Secours, première église de pierre élevée à Ville-Marie par les soins de la Soeur Bourgeoys.

Leurs tours du fort de la montagne. était encore à son berceau (1642). Dieu qui destinait ce pays à être le boulevard du catholicisme en Amérique, prit soin de le doter tout d'abord de Communautés qui devaient en être le soutien et la gloire.

A Québec, il y avait déjà le monastère des Ursulines et celui de l'Hôtel-Dieu; et à Ville-Marie, on se préparait à recevoir les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche.

Mais ces trois communautés étant vouées à la clôture, ne pouvaient répondre à tous les besoins de la colonie. C'est alors que Dieu suscita la femme héroïque dont on esquisse ici la vie et les vertus: la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Marguerite Bourgeoys naquit à Troyes, en Champagne le 17 avril 1620. Son père et sa mère étaient tous deux très renommés par leurs vertus.

Marguerite hérita des vertus et des mérites de ses excellents parents. A peine âgée de dix ans, elle réunissait ses petites compagnes pour les amener au bien et leur communiquer les projets qu'elle formait pour l'avenir.

A douze ans, Marguerite perdit sa vertueuse mère et comme elle était l'aînée des enfants, on lui confia le soin intérieur de la maison et l'éducation de ses frères et de ses soeurs.

Au mois d'octobre 1640, les Dominicains célébraient la fête du Saint-Rosaire par une procession solennelle. Répondant à un mouvement particulier de la grâce, Marguerite suivit le pieux cortège. Arrivée devant l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, elle s'arrêta un instant pour saluer la statue de la Vierge qui surmontait le portail. A ce moment, la Madone lui apparut d'une beauté ravissante et toute éblouie, abaissant sur elle un regard d'une



LA SOEUR BOURGEOYS FAIT RET ABLIR LA CROIX DE LA MONTAGNE.

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE BOURGEOYS

Fondatrice de la Communauté des Soeurs de la Congrégation

NOTES HISTORIQUES--STATISTIQUES INTERESSANTES

permet que ses démarches n'eussent aucun résultat, ni au Carmel, ni chez les Clarisses, où elle avait aussi manifesté le désir d'être admise. M. l'abbé Jendret, son confesseur,



SOEUR MARGUERITE BOURGEOYS.

indiscible tendresse. Marguerite ravie et comme en extase, oublie la terre. Dès ce moment, son cœur est rempli d'amour pour Marie. Elle quitte les amusements ordinaires du monde pour se donner au service de Dieu.

Pour soutenir sa ferveur, Marguerite entra dans la Congrégation externe dirigée par les religieuses de la fondation du Bienheureux Père Fourier.

C'était une association de jeunes personnes qui, sans contracter aucun engagement de conscience, s'assemblaient les jours de fêtes et dimanches pour accomplir certaines pratiques de religion et de charité envers le prochain.



À soixante et neuf ans, la Mère Bourgeoys fait à pied le voyage de Québec. -- Soixante lieues dans les neiges et les glaces.

La pieuse congréganiste répandit l'édification parmi ses compagnes: elle était de toutes les bonnes œuvres, de tous les généreux dévouements. La première à remplir ses obligations, elle fut bientôt choisie pour exercer la charge de prêtée, qui lui fut conservée tout le temps qu'elle demeura à Troyes.

Tout en s'appliquant à ces œuvres de piété et de dévouement, Marguerite nourrissait dans son cœur le désir de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Son amour envers la Très Sainte Vierge, et son attrait pour la mortification la portèrent à solliciter son entrée chez les Filles de sainte Thérèse, mais Dieu qui l'avait choisie pour être la fondatrice d'un Institut de Vierges destiné à honorer sa Très Sainte Mère dans la Nouvelle-France,



LA SOEUR BOURGEOYS FAIT RET ABLIR LA CROIX DE LA MONTAGNE.

natal que la Providence appelle la vierge de Troyes. Mais qu'importent à cette âme magnanime la distance, l'exil, les privations, puisqu'elle va porter chez des peuples barbares la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ? La Sainte Vierge, d'ailleurs, l'a assurée de sa protection; cela lui suffit.

Le 20 juin 1633, Marguerite Bourgeoys dit adieu à la France, et s'embarqua dans la rade de Saint-Nazaire sur le vaisseau "Saint-Nicolas."

Elle fut agréablement surprise d'y trouver plusieurs personnes de son sexe que M. de la Dauversière envoyait à Ville-Marie. L'équipage portait, en outre, cent huit hommes pour la défense du pays.

Dans cette traversée, la Soeur Bourgeoys eut l'occasion de déployer son zèle et sa charité. Une maladie contagieuse s'étant déclarée dans le vaisseau, elle soigna tous les malades avec une bonté maternelle. Jour et nuit, elle était auprès d'eux, les consolait dans leurs maux et leur distribuait libéralement tout ce qu'elle recevait de la table de M. de Maisonneuve, à l'exception, par humilité, elle ne voulut jamais prendre part.

Il y avait plus de 60 jours que le "Saint-Nicolas" était en mer quand, enfin, le 22 septembre 1633, il parut devant Québec.

A ce moment, la colonie était sur le penchant de sa ruine. La recrue de M. de Maisonneuve allait lui rendre la vie. Aussi tout ce qui était possible à l'église pour chanter un "Te Deum" d'actions de grâces.

Il faut maintenant suivre notre héroïne sur cette terre de la Nouvelle-France, sa patrie d'adoption, sur ce sol béni qui elle doit féconder de ses sueurs avec tant de profit pour l'Eglise.

La recrue de M. de Maisonneuve fut forcée de prolonger son séjour à Qué-

lades, ensevelir les morts, consoler les affligés, etc.

Dans la traversée de France au Canada, M. de Maisonneuve avait souvenant parlé à la Soeur Bourgeoys de la "Croix" qu'il avait fait planter sur le sommet de la montagne, le 6 janvier 1643, et lui avait promis de l'y conduire lorsqu'ils seraient arrivés à Ville-Marie. Pour s'acquitter de sa promesse, le pieux gentilhomme fit accompagner la Soeur à la montagne par une escorte de trente hommes, en cas d'attaque. Mais on ne trouva plus la croix; les sauvages l'avaient enlevée et détruite pendant l'absence du gouverneur. La Soeur Bourgeoys pria M. de Maisonneuve de la faire rétablir: ce qu'il agréa volontiers, la chargeant elle-même de diriger cette entreprise. Pendant trois jours elle surveilla les travaux, et dans son grand esprit de foi, elle servit elle-même les ouvriers. Son bonheur fut au comble lorsqu'elle vit le signe de notre rédemption arboré de nouveau sur le Mont-Royal.

En 1637, la Soeur Bourgeoys commença son apostolat auprès de l'enfance. Quatre ans après son arrivée, écrit-elle, M. de Maisonneuve voulut bien donner une école de piété pour en faire une maison et y loger celles qui seraient à l'école. Les réparations terminées, j'y entrai le jour de Ste-Catherine de Siemie (30 avril 1637).

(C'est par suite d'une méprise que les historiens de la Vénérable ont confondu cette date avec celle du 25 novembre).

Comprenant qu'il lui faudrait bientôt des auxiliaires, et dans l'espérance que le ciel lui en susciterait quelques-unes, elle se décida à passer en France.

Cette traversée fut, comme la première, accompagnée de beaucoup de privations et partagée entre la prière et les œuvres de charité.

La divine Providence favorisa ses



LA SOEUR BOURGEOYS INSTRUIT LES ENFANTS DE VILLE-MARIE. VUE DE L'ETABLE.

plus desseins; quatre vertueuses compagnes, les soeurs Crolo, Raisin, Châtel et Hioux, s'associèrent à elle, quoiqu'elle ne leur promit que "du pain et du potage", expression qui avait ému jusqu'aux larmes le père de l'une d'entre elles.

De retour à Ville-Marie, la Soeur Bourgeoys à ses nouvelles compagnes s'établirent dans leur pauvre étable qui rappelait si bien le berceau du christianisme.

C'est en ce lieu que prit naissance la Congrégation de Notre-Dame, que la Providence voulait établir sur les seules assises de la pauvreté.

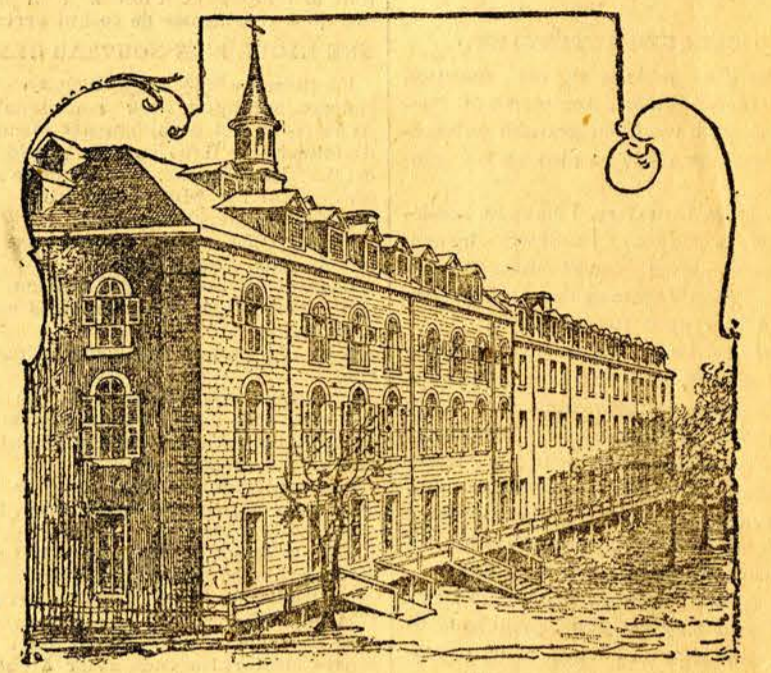
L'Apostolat de la Vénérable Fondatrice et de ses Auxiliaires donnait tant de satisfaction aux citoyens de Ville-Marie, qu'en 1637, de concert avec M. de Courcelles, gouverneur du Canada, ils résolurent d'adresser une requête au roi pour obtenir des lettres patentes en faveur de la Congrégation de Notre-Dame. Elle fit un second voyage en France afin de les obtenir.

Une chapelle commencée en 1637 sur les soins de Soeur Bourgeoys fut terminée en 1675 et dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours.

Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, un effroyable incendie consuma, non seulement la maison de la Congrégation, mais encore tous les meubles et effets de la communauté. L'embarquement fut si soudain et si violent, que deux soeurs, l'assistante et une niece de la vénérable Mère, périrent au milieu des flammes. Toute la ville était dans la consternation et déplorait un si grand malheur. Pour



Statue miraculeuse de Saint-Didier, à Avignon, au 14e siècle, et acquise à la Congrégation de Notre-Dame, en 1635.



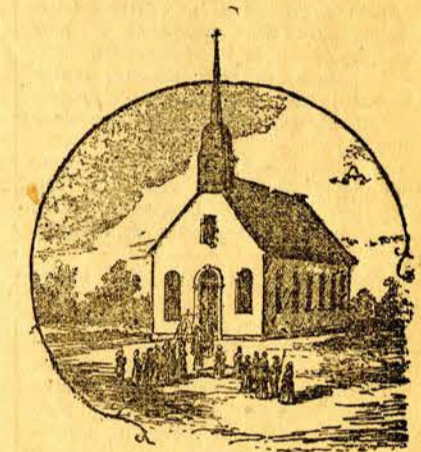
MAISON - MERE, CONGREGATION DE N.-D. DE MONTREAL, RUE ST. JEAN-BAPTISTE.

la courageuse Mère, adorant les secrets desseins de Dieu, elle ne fit pas entendre une seule parole de plainte.

L'un des principaux motifs qui avaient attiré notre héroïne au Canada, était le désir de travailler à la conversion des Sauvages par l'éducation de leurs enfants.

En 1676, les MM. de Saint-Sulpice ayant commencé un établissement où les pauvres Sauvages devaient se faire instruire, demandèrent à la Mère Bourgeoys de se charger des filles.

Elle nomma deux soeurs pour se dévouer à cette sublime tâche. M. de Belmont, supérieur du Séminaire leur



L'église Notre-Dame de Bon-Secours, première église de pierre élevée à Ville-Marie par les soins de la Soeur Bourgeoys.

A Québec encore, ce second théâtre de son zèle, la Mère Bourgeoys fonda des écoles gratuites, et à la demande de l'évêque et des citoyens, ouvrit un pensionnat à la Basse-Ville où les jeunes filles recevaient, comme celles de Ville-Marie, un enseignement convenable à leur position sociale.

Heureux des succès de la vénérable Mère, et voyant que tout réussissait entre ses mains, Mgr de Saint-Valier voulut encore la charger de l'érection d'un hôpital qu'il désirait fonder en faveur des vieillards et des infirmes.

Il l'invita donc à se rendre à Québec pour en conférer avec elle. Le désir de son évêque était un ordre pour l'humble religieuse. Elle n'eut pas plutôt reçu la lettre du prélat, que malgré ses soixante-neuf ans et les rigueurs de la saison, -- c'était au mois d'avril -- à la fonte des neiges, -- elle n'hésita pas à se mettre en route. Elle fit à pied son trajet de soixante lieues, au milieu de fatigues incroyables. Elle était souvent obligée de se traîner sur les genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau.

En 1693, la vénérable Mère fit élever à Montréal, une chapelle où sa fa-



ARRIVEE DE LA SOEUR BOURGEOYS A VILLE-MARIE.

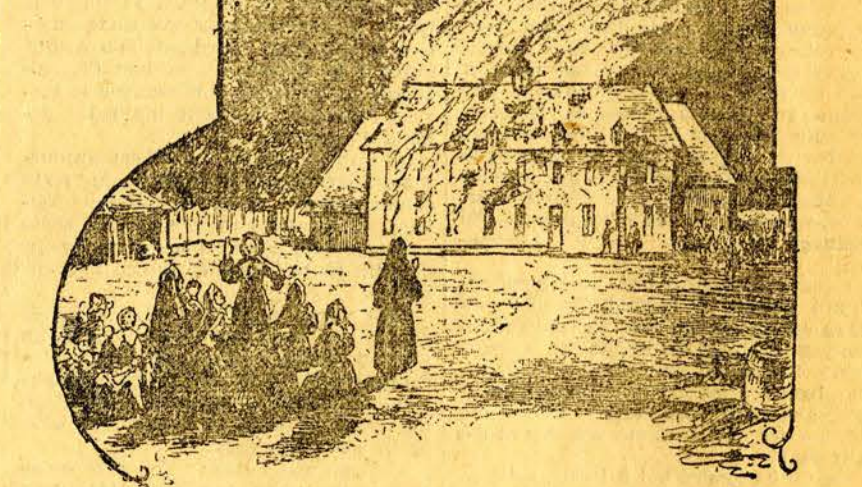
elles se répandaient dans tous les endroits où elles pouvaient servir les intérêts de la religion et de l'éducation. L'esprit de zèle et d'obéissance qui les animait, la mortification et la pauvreté leur tenaient lieu de tout.

Mgr l'évêque de Québec voyant les succès de la maison de Montréal désira procurer un semblable établissement à sa ville épiscopale. En 1689, il offrit à la Mère Bourgeoys d'en prendre la conduite, ce qu'elle agréa avec une humble soumission.

mille religieuse se réunit ensuite pour prier. Elle fut aidée dans cet œuvre par Mlle Jeanne Le Ber, fille d'un riche négociant qui donna la plus grande partie des capitaux.

Mademoiselle Le Ber signala encore sa générosité envers la Congrégation en établissant l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans la nouvelle chapelle. Cette pieuse institution s'est conservée jusqu'à ce jour dans la Communauté.

(Suite à la 4^e page.)



1ère MAISON-MERE, INCENDIEE EN 1683

(Déclarations des Censitaires de Québec, du 7 janvier
1756. Papier Terrier A.I.)

Les soeurs de la Congregation lesquelles nous ont
representées un contract de vente a elles faite
par le Sieur Hazeur, passé devant Chambalon
notaire, le 11 juin 1695, en vertu duquel elles
possèdent en la Censine de Sa Majeste, un em-
placement et maison scis rue S. Pierre de
120 pieds de front sur quarante de profondeur,
Charge envers son domaine suivant le titre
primitif de deux sols de cens et rentes par
chacun an. Cet acte ne se trouve pas dans Chambalon

La propriété de "La Providence" première maison des Soeurs de la Congregation
achetée par Jean L'Enique de Québec le 13 nov. 1686 (Banc. 1686)